

PROCES VERBAL DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2012.

Etaient présents : Christian DAVID, Jean Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Christian MILLET, Pierre GRENARD (arrivée à 20h40 car retenu par une réunion au SICTOM), Anne LOZNEANU (arrivée à 19h15), Michelle PLOCKI (arrivée à 19h15), Emile MARNAT.

Etaient absents : Emmanuel GRENARD (pouvoir à Christian DAVID), Francis MORICHEAU (pouvoir à Joël VUAILLAT), Cédric MERMET-BURNET.

Secrétaire de Séance : Joël VUAILLAT.

1°) Présentation du Martel'au coq par Anaïs MOTTET :

Suite à une visite sur le terrain (21/09/12) et au travail de deux équipes ayant pour objet d'une part d'imaginer une coupe normale de production des résineux et de feuillus et d'autre part une coupe dans l'intérêt de créer les conditions maximales pour favoriser le milieu forestier et la présence du tétras, Anaïs MOTTET (du Groupe Jura Tétras) nous a, à l'aide d'un logiciel spécifique, fait constater les incidences de ce travail à court, moyen et long terme sur l'évolution de la forêt.

Arrivées d'Anne LOZNEANU et Michelle PLOCKI à 19h15

Car en effet, avec le soutien de l'école d'ingénieurs du CEMAGREF de Grenoble, le but est, sur cet hectare mis à leur disposition par la commune pour 20 ans, de rechercher les meilleures conditions pour créer un compromis entre production et protection du milieu.

De nombreuses animations et formations se dérouleront sur ce site pour faire connaître cette initiative et par là même soutenir les attraits économique-touristiques de notre commune.

Le financement du fonctionnement de ce Martel'au coq (environ 22 000 €) est soutenu par la Région Franche Comté à hauteur de 80% et La Région Rhône Alpes pour 20%.

La commune de La Pesse est la seule à réserver un tel espace d'exploration pour la gestion de la forêt et le soutien à la présence du tétras.

Avant de reprendre l'ordre du jour de ce conseil, le Maire demande à rajouter les points suivants :

- Délibérer sur le choix de la personne retenue pour la location gérance du Relais des Skieurs pour l'hiver 2012/2013.
- Délibérer sur la demande de résiliation du bail de location gérance du Relais des Skieurs de l'Eurl UNELLI.
- Délibération Modificative N° 1.

Aucune objection sur le rajout de ces points.

2°) Approbation du P.V. du 26 Octobre 2012 :

Aucune remarque n'est formulée sur ce P.V. Il est adopté à l'unanimité des membres présents (sept + deux pouvoirs).

3°) Délibération sur le coût du transfert du conservatoire de musique de la commune de Saint Claude à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude et de la nouvelle compensation à la ville de Saint Claude :

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes) à l'unanimité des membres présents a acté le coût de fonctionnement du conservatoire de musique du fait de son transfert à la Communauté de Communes (891 701 €) et ainsi diminuer du même montant l'attribution de compensation qui est versée à la commune de Saint Claude, qui passera donc de 4 065 427 € à 3 173 726 € à compter du 01 Janvier 2013.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal délibèrent favorablement pour ce transfert et les sommes avancées ci-dessus (sept + deux pouvoirs).

4°) Admission en non-valeur :

Le Maire fait part des deux listings adressés par le comptable du trésor et nous informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur ces états.

Pour des montants de 387.32 € et 1 181.92 € soit un total de 1 569.24 € (dénéigement privé, redevance d'assainissement et loyers), il y a lieu de se prononcer pour une admission en non-valeur.

Par sept + deux pouvoirs = pour, le conseil délibère favorablement pour cette mise en non-valeur.

5°) Délibérer sur l'indemnité de conseil au nouveau Comptable du Trésor Mr DAUBORD :

Considérant que l'indemnité allouée au Comptable du Trésor de la collectivité est calculée selon un pourcentage fixé par le conseil municipal et sur la base de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices, le conseil municipal, après en avoir débattu, délibère unanimement (sept + deux pouvoirs) et décide d'attribuer au Comptable du Trésor l'indemnité de conseil à taux plein et selon l'état liquidatif qui sera fourni en son temps.

6°) Délibérer sur le devis du suivi agronomique annuel des boues, année 2013 :

Après en avoir débattu, les membres présents du conseil, bien que considérant cette mission comme nécessaire, demandent unanimement au Maire de bien vouloir interpellier la Chambre d'Agriculture quant à l'augmentation de cette prestation entre 2012 et 2013 (+ 3.23 %), alors que sur les deux dernières années cette augmentation est restée acceptable (+ 1.55 % entre 2010 et 2011 et + 1.13 % entre 2011 et 2012).

Un courrier sera adressé dans ce sens et une réponse sera donnée en fonction de ce qui sera communiqué au Maire.

Arrivée de Pierre GRENARD à 20h40

7°) Communes 100 % compostage :

Pierre GRENARD, qui a participé avec Jean Marie DROMARD à une première journée de formation sur le sujet (16/11/12), nous fait part des nombreuses réflexions générées par le compostage des déchets verts et organiques.

Le volume sans cesse croissant des déchets verts à destination du SICTOM pose un énorme problème de traitement et nous devons réagir pour palier à ces contraintes.

Les bonnes raisons de composter peuvent se résumer ainsi : **Agir** en éco-citoyen, **Valoriser** ses déchets fermentescibles, **Produire** un engrais 100% naturel et entièrement gratuit et **Lutter** contre l'appauvrissement de sa terre.

Des informations seront transmises à la population par le biais de l'R de La Pesse et sur le site de la commune.

Une réunion publique d'information est prévue à la fin du mois de mars 2013.

8°) Délibérer sur l'emplacement à retenir du futur « Relais Santé » :

Ce sujet a déjà été largement expliqué dans le dernier R' de La Pesse.

Une commission communale spécialement dédiée à ce projet a participé à plusieurs réunions d'information.

Lors de la dernière réunion du Maire avec ses adjoints et conseillers délégués, un débat constructif a eu lieu sur l'emplacement à retenir avec majoritairement l'idée d'une implantation à l'entrée nord du village.

Un débat s'est engagé entre les membres présents et chacun a pu donner son avis en choisissant entre « l'entrée nord du village, plate forme communale » ou l'espace appartenant à la commune à « l'Embossieux ».

Six voix + deux pouvoirs = pour « l'entrée nord du village » et deux voix = pour « l'Embossieux ».

C'est donc l'emplacement « entrée nord du village, plate forme communale » qui a été retenu. Ce projet sera mené de front avec un aménagement complet de ce secteur (emplacements artisans/commerçants, aménagement des ateliers communaux et création de parkings nécessaires aux activités du site, aux touristes et autocaristes ainsi qu'une arborisation et végétalisation des lieux).

En outre le Maire informe les membres du conseil d'un courrier qu'il a adressé à la Directrice de l'Agence Régionale de Santé de Franche Comté pour la questionner sur les possibilités ou non d'envisager l'implantation d'une Officine Pharmaceutique sur notre commune sous quelque forme que ce soit.

9°) Délégations du Maire :

Le Maire informe les membres du conseil sur l'engagement qu'il a pris dans le cadre de ces délégations au sujet des tarifs de déneigement de l'entreprise « Haut Service Plus » représentée par Gilles BALANDRAS.

En effet, des interventions urgentes devaient être effectuées le lundi 29 octobre 2012 suite aux premières chutes de neige. Il a été sollicité par le Maire pour ces travaux mais a souhaité que ses tarifs soient déterminés en amont.

Les tarifs retenus pour l'hiver 2011/2012 (22 € pour l'heure de main d'œuvre et 50 € pour l'heure de fraise à neige) doivent évoluer en fonction de l'indice TP 01. Gilles BALANDRAS ne souhaite pas voir augmenter l'heure de fraise à neige, il reste à 50 €, par contre il souhaite voir son coût horaire de main d'œuvre passer de 22 € à 25 €. Le Maire accepte ces nouveaux tarifs et en informe les membres du conseil municipal.

10°) Indemnité d'astreinte en cas de manque de neige pour le Perchman :

Le Maire rappelle au conseil que Thomas JANOUD a été embauché comme perchman au téléski depuis le 12 novembre 2012. Etant rémunéré au prorata du nombre d'heures effectué, il propose le versement d'une astreinte pour les jours non travaillés en cas de manque de neige. Le conseil délibère et, à l'unanimité, accepte ce principe d'une astreinte et fixe son montant à 267 € pour une semaine complète et 38.15€ par journée non travaillée.

11°) Délibération pour attribuer la location gérance du Relais des Skieurs pour cet hiver 2012/2013 :

La société Eurl « UNELLI » gérée par Richard UNY et Patricia CAPELLI a résilié le bail avec la commune pour la gestion du Relais des Skieurs en saison « hiver ».

Après avoir audité plusieurs candidats, il convient de délibérer sur le choix du candidat et sur les conditions de la location gérance.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, délibère unanimement (huit voix et deux pouvoirs = pour) et décide de confier la location gérance du Relais des Skieurs pour la période du 01 décembre 2012 au 31 mars 2013 à Monsieur Amar HANAIZI.

Le montant du loyer, qui englobe outre la location gérance mais aussi la location d'un studio et d'un garage, s'élève à 2 000,00 €, dont 1 900,00 € HT (soit 2 172,40 € TTC) pour la location gérance et 100,00 € (non soumis à TVA) pour le studio et le garage, hors charges.

Le montant mensuel de la provision pour charges du Relais des Skieurs est fixé à 1 200,00 € avec une régularisation en fin de location.

La caution bancaire sollicitée auprès du gérant s'élève à 6 500,00 €.

L'état des lieux du Relais des Skieurs sera fait dans le courant de cette semaine.

12°) Délibération sur la résiliation du bail du Relais des Skieurs par l'Eurl « UNELLI » :

Le Maire rappelle que par bail notarié signé le 30 novembre 2010, la commune a consenti la location gérance du Relais des Skieurs à l'Eurl UNELLI pour trois saisons d'hiver (2010/11, 2011/2012 et 2012/2013 et courant à chaque fois du 01 décembre au 31 mars.

Par lettre recommandée avec A.R., en date du 10 juin 2012, Richard UNY et Patricia CAPELLI ont fait part de leur volonté de résilier ce bail.

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents (huit) et deux pouvoirs, le conseil municipal prend acte de cette demande et accepte la résiliation du bail de l'exploitation du Relais des Skieurs qui avait été signé le 30 novembre 2010 devant notaire.

13°) Délibération Modificative n° 01 :

Afin d'apporter les modifications nécessaires au budget pour permettre d'assumer 40 000 € de dépenses supplémentaires en fonctionnement, il y a lieu de prendre la délibération qui suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section d'Investissement :		
• Article 2151		- 35 000
• Chapitre 021 (virement de la section fonctionnement)	- 35 000	
	<u>- 35 000</u>	<u>- 35 000</u>
Section de Fonctionnement :		
• Chapitre 77	- 40 000	
• Chapitre 011		+ 74 500
• Chapitre 67		+ 500
• Chapitre 023 (virement à la section investissement)		- 35 000
	<u>- 40 000</u>	<u>+ 40 000</u>

Cette délibération est actée à l'unanimité des membres présents (huit) et deux pouvoirs.

Courriers et Points divers :

- Le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au Président du Syndicat des Eaux pour réitérer sa demande quant à l'obtention d'une délibération acceptant le transfert du réseau d'eau potable du lotissement « Sur la Semine » de la commune de La Pesse au syndicat et, suite aux travaux réalisés par la commune pour palier aux soucis de gel de la canalisation de Mr PERSENT (2 lotissement l'Enclos), solliciter là aussi l'obtention de la part du syndicat d'une délibération acceptant ce transfert d'eau potable de la commune au syndicat.
- Lecture du courrier reçu d'Olivier DANREY (Refuge du Berbois) pour demander de modifier l'arrêté que prendra le Maire quant à l'utilisation de la route de la Borne au Lion par les riverains avec leur scooter des neiges pendant la journée.
Le Maire fera une modification appropriée.
- Lecture de tous les courriers reçus en mairie depuis l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur sur le PLU.
 - MrMme Philippe VUILLET
 - Association "La Pesse Environnement"
 - Mr Emile MARNAT

- Mr OLLAT
- Mr Guy VERGUET
- Mr François LAROCQUE
- Mr Jacques ROUSSET
- Le Maire informe les membres du conseil sur son intervention à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude quant à l'utilisation du parking "mushers" à l'entrée ouest du village par des professionnels alors qu'il est réservé à des activités de loisir.
- L'opération « Brioches » comme chaque année a été rondement menée sous la responsabilité de Serge VUAILLAT et a rapporté au niveau de la commune 518,00 €. Merci à Serge et à toute l'équipe qui a œuvré avec lui.
- Pour la répartition des colis des aînés, Anne LOZNEANU nous informera par mail et chacun choisira la ou les personnes qu'il souhaite aller voir.
- Concernant les illuminations de Noël et la réunion de préparation pour le nouveau syndicat de la copropriété du centre commercial, un point sera fait demain matin entre Christian MILLET et le Maire.
- Le Maire informe qu'il a pris contact avec notre assureur le GROUPAMA pour le solliciter sur une aide éventuelle dans le cadre de l'achat de nos deux défibrillateurs. Le Président de la caisse locale va nous tenir au courant de la décision qui sera prise.
- Orange nous informe par courrier en date du 22 novembre 2012 et suite au constat fait que les cabines téléphoniques publiques sont de moins en moins utilisées, qu'il décide de ne conserver sur la commune de La Pesse qu'une seule cabine et de supprimer celle de l'Embossieux.
- Le Maire porte à la connaissance du conseil l'Arrêté préfectoral reçu le 17 novembre 2012 et délimitant le périmètre du S.C.O.T. du Haut Jura (Schéma de Cohérence Territoriale du Haut Jura). L'ensemble de la procédure est confié au syndicat mixte du P.N.R. du Haut Jura.
- Le Maire informe donne lecture du courrier reçu de l'A.M.J. (Association des Maires et communes du Jura) dont la Présidente nous informe sur la réception prochaine d'un courrier émanant de France Télécom-Orange pour le renouvellement des autorisations d'occupation du Domaine Public (AODP) pour leurs réseaux. Elle nous demande de ne surtout pas y répondre sans avoir pris connaissance des conditions tant financières, qu'administratives ou techniques. L'AMJ reste à notre disposition.
- L'ouvrage que Jean Pierre BOUVARD est sur le point de finaliser concernant l'histoire des écoles de La Pesse, sera présenté lors d'une invitation publique fin janvier 2013 ou début février.

Le Maire tient à remercier la Commission "Communication" pour le travail énorme mis en œuvre pour la rédaction du n° 26 de l'R de La Pesse.

La séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mercredi 19 décembre 2012 à 19 h.

Le même jour à 17 h 30 une réunion intermédiaire de conseil aura lieu.

Le Maire.

Le Secrétaire de Séance.

Christian DAVID.

Joël VUAILLAT.